



UNION EUROPEENNE
FONDS EUROPEEN DE
DEVELOPPEMENT REGIONAL

L'animation du réseau Natura 2000 est
cofinancée par l'Union européenne dans
le cadre du programme FEDER-FSE
Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020



Site FR 4112003, ZPS Massif Vosgien



Bilan annuel de l'animation du DOCOB

Année 2018

1. Préambule

a. Le DOCOB et le site Natura 2000

Le document d'objectifs du site Natura 2000 Massif Vosgien a été validé par le comité de pilotage le 3 octobre 2011. L'arrêté d'approbation a été pris par le préfet des Vosges le 21 octobre 2011 (arrêté n°650/2011/DDT).

La ZPS Massif Vosgien s'étend sur **26 387 ha**. Elle est couverte par **97 % de milieux forestiers**, par 2 % de pelouses et de pâturages ainsi que d'1 % dispatché entre des tourbières, prairies, landes et broussailles.

62,8 % sont des forêts domaniales (16 559,3 ha sur 26 FD), 28,8 % des forêts communales (7 592,8 ha sur 76 FC), 3,9 % des forêts d'Établissements publics (1 023 ha sur 2 FEP) et 4,5 % des terrains privés ou ne relevant pas du régime forestier (1 186,4 ha).

Le site est composé de **12 secteurs** éclatés. Il concerne **85 bans communaux** dans le sud du massif vosgien sur le versant lorrain → cf. annexes, p 16/21 : cartographie des 12 secteurs de la ZPS Massif Vosgien.

Depuis l'arrêté du 23 novembre 2018, la ZPS héberge **9 espèces** de l'annexe 1 de la directive oiseaux (adoptée en 1979 et codifiée en 2009) :

Espèce	Milieu associé	Code européen
Grand Tétrás (<i>Tetrao urogallus</i>)	Forestier	A 108
Gélinotte des bois (<i>Bonasa bonasia</i>)	Forestier	A 104
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	Forestier	A 236
Pic cendré (<i>Picus canus</i>)	Forestier	A 234
Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>)	Forestier	A 223
Chevêchette d'Europe (<i>Glaucidium passerinum</i>)	Forestier	A 217
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	Rocheux	A 215
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	Rocheux	A 103
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Semi-ouvert	A 338

b. L'animation

Durant l'année 2018, le PNR des Ballons des Vosges a animé le **document d'objectifs**. Le COPIL 2018 a permis de renouveler sa présidence en réalisant Monsieur Laurent SEGUIN ainsi que le Parc naturel régional des Ballons des Vosges pour la maîtrise d'ouvrage.

c. Rappels des enjeux et objectifs du DOCOB

Enjeux :

- **Maintien et/ou amélioration de l'état de conservation** des populations d'**oiseaux** d'intérêt communautaire (effectifs et dynamique) et de leurs **habitats** (milieu de vie incluant la quiétude) ;
- **Mise en cohérence des usages et des pratiques** du territoire dans une démarche de concertation et dans le respect de la conservation du patrimoine ornithologique du site Natura 2000 ;
- **Sensibilisation** des élus, des gestionnaires, des différents usagers et du grand public.

Objectifs	Sous-objectifs opérationnels de développement durable
1. Mettre en œuvre une gestion forestière contribuant à maintenir ou à améliorer la qualité des habitats d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire	1.1. Mettre en cohérence les documents de gestion forestière avec les enjeux de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire
	1.2. Mettre en œuvre des pratiques de gestion favorables aux espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire
	1.3. Laisser évoluer naturellement les peuplements forestiers pas ou peu exploités proches de l'état naturel
2. Maintenir ou améliorer la quiétude	2.1. Contribuer au maintien ou à la restauration de zones de quiétude favorables aux espèces d'intérêt communautaire des milieux forestiers
	2.2. Contribuer au maintien ou à la restauration de zones de quiétude favorables aux espèces d'intérêt communautaire des milieux rupestres
3. Restaurer ou maintenir un équilibre forêt-gibier et des populations d'espèces gibiers à des niveaux compatibles avec les populations d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire	3.1. Veiller à ce que les populations de gibier soient en adéquation avec les enjeux de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, notamment pour préserver la qualité de leurs habitats
	3.2. Tendre vers une gestion plus naturelle des populations d'espèces gibiers
4. Maintenir et/ou accroître un espace rural diversifié riche avec prairies, buissons et arbres par une gestion extensive et variée	4.1. Conserver les surfaces de prairies
	4.2. Soutenir la poursuite d'une gestion extensive et diversifiée des milieux ouverts
5. Décliner et accompagner les politiques nationales et régionales de préservation de la nature en cohérence avec les enjeux de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire	5.1. Participer à la déclinaison et accompagner la mise en œuvre des politiques en faveur de la biodiversité
	5.2. Assurer la cohérence de l'ensemble des projets, programmes et politiques publiques selon les enjeux de conservation du site Natura 2000
	5.3. Mettre en cohérence les gestions appliquées dans chaque région administrative
6. Impliquer l'ensemble des acteurs	6.1. Sensibiliser, responsabiliser et impliquer les acteurs locaux, utilisateurs de l'espace (propriétaires, élus, gestionnaires, professionnels du tourisme, etc.).
7. Améliorer les connaissances écologiques et socio-économiques du site	7.1. Assurer un observatoire des espèces et des habitats
	7.2. Assurer un observatoire des activités socio-économiques en lien avec les enjeux écologiques du site

d. Missions de la structure animatrice

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges est un syndicat mixte regroupant 197 communes adhérentes. Il œuvre pour le développement durable et équilibré de ce territoire d'exception situé au sud du massif vosgien. Sa 3^{ème} charte a été validée par le décret n° 2012-618 du 02/05/2012.

2. Gestion des habitats et des espèces

a. Animation des contrats Natura 2000

Depuis la finalisation du DOCOB en 2011, 15 contrats Natura 2000 ont été réalisés dont 8 de travaux forestiers (~ 18,03 ha en forêts communales) et 7 îlots de sénescence (~ 149,74 ha dont 35 % dans des forêts communales et 65 % dans des forêts domaniales). En 2018, 3 dépôts supplémentaires de nouveaux contrats Natura 2000 ont été effectués. Ces contrats permettent de mobiliser sur le territoire un apport de financements européens (coût des travaux pris en charge à 100 % dont 75 % par l'UE à travers le FEADER et 25 % par l'État via la DREAL Grand Est) :

1 mesure îlot

- ✓ Forêt communale de Lusse (1,68 ha) : 1 contrat d'îlot complet a été déposé en 2018 à la DDT 88 pour instruction par la commune le 05 novembre 2018 → 6 720 €.
- ✓ Forêt domaniale de Haute Meurthe : étude sur la possibilité d'un îlot Natura 2000 sur la parcelle forestière n° 31. Ce contrat fût reporté après une visite de terrain (il était nécessaire de mener au préalable une action sur l'impact du grand gibier sur l'habitat notamment sur la régénération naturelle du milieu : abrutissement du sapin, corollaire sur la strate arbustive et herbacée → cause : surdensité de cervidés).

2 mesures travaux

- ✓ Forêt communale de Tendon (2,20 ha) : dépôt d'un contrat pour la réalisation de travaux de génie écologique (mesure F05). Ces travaux ont pour objectif d'améliorer l'habitat du Grand Tétras en intervenant dans le sous-étage forestier. Ils seront réalisés en 2019 (envoi du dossier complet à la DDT 88 par la commune pour instruction le 27 septembre 2018) → 5 537, 56 €.
- ✓ Forêt communale de Saint-Amé (1,62 ha) : réalisation de travaux (mesure F05). Ils ont pour objectif d'améliorer l'habitat notamment pour la gélinotte des bois en intervenant dans le sous-étage et en ouvrant le milieu tout en laissant des bouquets de perchis. Ces travaux seront réalisés en 2019 (approbation le 06/12/2018 au Conseil municipal, envoi du dossier complet par la commune à la DDT 88 le 15 février 2019) → 4 270 €.

4 visites de réception (contrats réalisés en 2018) :

- ✓ Travaux de génie écologique en sous-étage en forêt communale de Basse-sur-le-Rupt ;
- ✓ Îlots complets dans les 3 forêts domaniales de Gérardmer, de Noiregoutte et de Rambervillers Autrey.

En 2018, l'ONF a réalisé 14 jours d'**appui technique** pour le montage et le suivi des contrats Natura 2000 (8 350, 02 €) → cf. annexes, p 17/21 : tableau de prestation ONF.

b. Animation des MAEt

• Présentation du projet agro-environnemental

Le projet agri-environnemental climatique « Parc naturel régional des Ballons des Vosges » a été déposé par le PNR des Ballons des Vosges en 2014 et contractualisé en 2015 pour une période de 5 ans. Il n'y a pas eu d'animation supplémentaire de ce plan en 2018.

Ce PAE concerne 320 ha de zones ouvertes dans les sites Natura 2000 suivants : ZSC Vallée de la Meurthe du collet de la Schlucht au Valtin et Rudlin, ZSC Secteur Tanet-Gazon du Faing, ZSC Chaumes du Hohneck, Kastelberg, Rainkopf et Charlemagne, ZSC Massif du Grand Ventron, ZSC Massif de Saint Maurice et Bussang, ZPS Massif vosgien, ZSC Forêts et étangs du Bambois.

La ZPS Massif Vosgien est concernée au titre de la Chaume de Sérichamps sur une surface de 25 ha.

• Synthèse sur la signature des MAEt

Sur les 5 ZSC animées par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges au niveau des Hautes Vosges qui se superposent à la ZPS, 8 exploitants sur 11 sont engagés, 3 exploitations demeurant toujours récalcitrantes sur le Ballon d'Alsace, le Drumont et le Firmiss. L'exploitant du Firmiss a toutefois été recontacté en 2015, mais l'éleveur ne souhaite toujours pas s'engager, ce qui est d'autant plus regrettable qu'une partie très intéressante de lande subalpine y a été récemment dégradée.

Ainsi, 193 ha sont a priori engagés dans des MAEC à partir de 2015 sur les 5 ZSC lorraines, selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessous : en fonction des cahiers des charges (à priori, car il est établi d'après les connaissances des animateurs en fonction des échanges préalables à la contractualisation avec les éleveurs, puisqu'au final, les chiffres officiels de l'État ne sont pas encore connus). 34 ha a priori éligibles n'étant pas engagés, le taux de contractualisation serait donc de 85 %.

Tableau 1 : bilan provisoire de contractualisation par type de cahier des charges sur les ZSC des Hautes-Vosges :

Mesure (intitulé)	Surface (ha)
LO_PNRB_HC01 Landes pelouses oligotrophes	174
LO_PNRB_PF01 Prairies fourragères fleuries	Non connu
LO_PNRB_HC02 hautes chaumes remarquables	17,1
LO_PNRB_ZH01 Zone humide d'altitude	1,4
Total des surfaces concernées	192,5
Nombre d'agriculteurs concernés	8

Sur les chaumes non contractualisées, l'état de conservation des habitats reste stable hormis sur le secteur du Hohneck où une lande a été convertie en pré de fauche. Il est impératif de réfléchir ici à une éventuelle protection réglementaire pour garantir la préservation de ces landes à Airelles déjà fortement dégradées au niveau des Hautes Vosges.

Au final, **pour la période 2015-2020, ce sont 8 exploitations agricoles engagées** dans des mesures agri-environnementales « climatiques » sur les 5 ZSC animées par le Parc, soit 72 % des éleveurs potentiellement concernés, avec un taux de contractualisation a priori de 85 % des surfaces éligibles.

Un projet est également en cours de **réflexion sur la chaume du Collet** (10 ha). Celle-ci porte notamment sur 3 points : le possible démantèlement du matériel servant à l'ancienne station de ski (non renouvellement du gestionnaire après 30 ans), mise en place d'environ 1 are de plantation d'arnica et pâturage extensif le reste du site.

c. Animation de la charte Natura 2000

- ✓ **Renouvellement pour 5 ans par l'ONF** sur 16 441 ha de forêts domaniales.
- ✓ **Approche d'un propriétaire privé intéressé par la signature de la charte** Natura 2000 dans le cadre d'une donation/succession sur la commune de Girmont-Val-d'Ajol (mais la surface concernée par la ZPS était malheureusement inférieure au 1 ha minimum requis).
- ✓ **Relance d'un propriétaire privé** ayant précédemment signé la charte sans réponse probante. Prévoir de le recontacter pour un éventuel renouvellement en 2019.

d. Autres outils → la déclinaison Vosges & Jura du Plan National d'Actions en faveur du Grand Tétras 2018-2022 :



Depuis 2015, l'État a confié aux PNR des Ballons des Vosges et du Haut Jura la mission d'animation de la déclinaison inter-massifs du Plan National d'Actions en faveur du Grand Tétras (concertation, rédaction puis participation et suivi de la mise en œuvre). Les actions entreprises comme le renforcement de la quiétude (financement de dispositifs de fermeture de pistes, tournées de surveillances), d'amélioration de la qualité et de la fonctionnalité de l'habitat (contrats, charte), de sensibilisation et de communication (formations, interventions auprès de divers publics, réalisation de projets pédagogiques) dans le cadre de l'animation du

DOCOB de la ZPS Massif Vosgien sont parfaitement inscrites dans la stratégie de la déclinaison du PNA validée en juin 2018 de manière complémentaire aux autres moyens déployés dans la démarche globale : programme « quiétude attitude », maraudage/médiateurs, stage, journées d'échanges en forêt noire au Feldberg et au FVA (Forstliche Versuchs und Forschungsanstalt Baden-Württemberg), suivi de l'espèce, ...

Comité Grand Tétras « massif des Vosges » → 16 mai 2018 (Munster) ;
Comité inter-massifs Vosges & Jura de validation du Plan → 27 juin 2018 (Besançon).



3. Suivis scientifiques et techniques

Le **Grand Tétrás** est l'espèce emblématique des Vosges. Les 12 secteurs furent d'ailleurs établis sur son aire de présence de 1975. C'est le plus gros oiseau forestier européen. Originaire de la taïga, cette espèce exigeante a besoin d'une mosaïque d'habitats sur de grands territoires non fragmentés (forêts claires et âgées, tapissées de strates arbustives et herbacées de 30 à 80 cm de hauteur et d'un réseau consistant de milieux plus ou moins ouverts comme des clairières, des tourbières et des trouées forestières). Cela fait d'elle une espèce bioindicatrice du bon état de conservation des forêts sur de vastes étendues. On dit d'elle, qu'elle est une espèce parapluie, dont la somme des conditions nécessaires à la viabilité de sa population permet la protection d'un grand nombre d'autres espèces. Son espace vital comprend des places de chant/reproduction, des lieux d'élevage des jeunes, des sites d'estives ainsi que des zones d'hivernage.

Les animateurs contribuent au mieux au suivi de la population en lien avec le Groupe Tétrás Vosges. Cet appui consiste en la réalisation de prospections hivernales et de suivis au chant. Il est nécessaire de réserver plusieurs jours par chargé de mission afin d'appuyer l'action du GTV en augmentant la pression d'observation dans certains secteurs. **L'évolution de la population suit inexorablement une dynamique descendante depuis les années 1970 passant de plus de 500 individus à moins de 100 en 2015. Ces dernières années, les bilans 2016, 2017 et 2018 mettent en évidence que les sous-populations vosgiennes continuent de s'effondrer. « La population est au bord de l'extinction car les derniers recensements sont dramatiquement bas »** (note du CSRPN, 27/03/2018). Cette situation pose fortement la question de l'atteinte d'ores et déjà du seuil de viabilité à court et moyen termes de la population. En 2018, on estimerait une population de moins de 50 individus (sûrement entre 20 et 40). La question d'un renforcement (translocation) fait actuellement l'objet d'échanges entre les acteurs dans le cadre de la déclinaison du PNA GT. Les causes de la diminution du nombre d'individus sont multifactorielles : modification et fragmentation de l'habitat ; dérangements causés par l'activité humaine ; collisions avec les infrastructures ; pression de prédation ; isolement de la population ; conditions météorologiques et changement climatique. Cette pluralité de pressions exercées sur l'espèce rend complexe le discernement de la proportion de ces facteurs dans la régression de la population.

La **Gélinotte des bois** est particulièrement discrète et territoriale. Elle affectionne les futaies mixtes entrecoupées de quelques trouées forestières sur des unités spatiales de 10 à 50 hectares pourvues d'une abondante strate de feuillus arbustifs parfois dense (saules, bouleaux, sorbiers, noisetiers, aulnes). Elle a également besoin de conifères bas branchus, de la présence d'arbrisseaux à baies et d'une strate herbacée conséquente pour l'alimentation estivale et automnale. Parfois des milieux correspondant à des stades pionniers forestiers ou de jeunes peuplements peuvent être occupés. **Les données récentes récoltées par le GTV suggèrent une diminution constante des effectifs sur le territoire, quelques dizaines de couples au plus.** Son déclin est principalement dû à la gestion sylvicole : grandes coupes à blanc, plantations monospécifiques, forêts dépourvues de sous-bois et reboisements des trouées.

Le **Faucon pèlerin** a besoin de sites rupestres pour nicher (falaises) et d'une avifaune abondante car il se nourrit presque exclusivement d'oiseaux (pigeon, geai des chênes, turdids, ...). Les animateurs contribuent au suivi du Faucon pèlerin en lien avec la LPO. Cette année, une journée de prospection de falaises a été réalisée sur 3 sites historiques de présence de l'espèce. **En 2018, 35 sites vosgiens de nidification du Faucon pèlerin sont connus** par Monsieur J-M BALLAND (réseau LPO et organisation du suivi de l'espèces dans les Vosges). Concernant la reproduction :

Année	Jeunes à l'envol	Couples nicheurs _ reproducteurs → (moy jeunes/couple repro)	Sites utilisés
2016	8	12 _ 5 → (1.60)	16
2017	17	12 _ 6 → (2.83)	15
2018	19	14 _ 9 → (2.11)	19

Cette espèce est très sensible au dérangement. C'est l'une des principales limites à sa nidification. Les falaises doivent être assez dégagées afin de favoriser son envol. L'arrivée du Grand-duc d'Europe à proximité de certains sites historiques de nidification a bien évidemment eu une répercussion directe sur la présence des couples sur les falaises avoisinantes. L'aménagement des falaises, les risques d'électrocution et de collision avec les lignes électriques sont également des menaces potentielles.

Le **Grand-duc d'Europe** est le plus grand de nos rapaces nocturnes. Il niche sur une vire rocheuse et se nourrit à 80 % de mammifères (rat surmulot, hérisson, lapin de garenne, lièvre et autres micromammifères mais des oiseaux peuvent entrer aussi dans son régime alimentaire). **19 sites sont connus, 8 jeunes ont été observés en 2016, 12 en 2017 et 3 en 2018.** Il est nécessaire d'être attentif aux collisions avec les lignes électriques et aux dérangements issus de l'activité humaine. Ces dérangements sont responsables de la désertion des sites de nidification (escalade, sports de nature, ...).

La **Chouette de Tengmalm** s'installe presque exclusivement dans des loges de pics noirs dans de vieux peuplements forestiers surtout des hêtraies-sapinières et hêtraies pures. **Sa population fluctue énormément d'une année à l'autre en fonction des ressources alimentaires** (surtout vis-à-vis de l'abondance des micromammifères : campagnols, mulots, musaraignes, ...). En 2018, elle a été observée dans plusieurs secteurs de la ZPS. L'intensification de l'exploitation des forêts, leur homogénéisation, la simplification et le rajeunissement de la structure des peuplements peuvent porter préjudice à la population en ayant un impact sur le nombre de cavités de pics et sur la réduction de sa ressource alimentaire.

La **Chevêchette d'Europe** apprécie les vieilles forêts de conifères composées d'épicéas et d'un mélange de feuillus entrecoupées de clairières. Elle se nourrit de micromammifères essentiellement (campagnols, musaraignes, chauves-souris, ...) et de divers compléments à son régime de base suivant la ressource disponible (batraciens, petits oiseaux, reptiles voire d'insectes). **Elle est observée dans quasiment tous les secteurs de la ZPS.** La menace principale pour l'espèce reste la modification de son habitat (coupes à blanc, dépendance envers la présence de bois mort et d'arbres sénescents/dépérissants).

Le **Pic cendré** est présent principalement dans les forêts claires de feuillus (100 à 200 ha) ou mixtes avec une présence d'arbres morts sur pied ou de chandelles indispensables pour creuser sa cavité et s'installer. L'abondance de souches et de bois morts pour l'alimentation est primordiale. La présence de fourmilières est importante du point de vue de sa ressource alimentaire. Il se nourrit également de diptères et d'autres insectes. Une proximité avec des clairières reste appréciée. **On le retrouve sur la majorité des 12 secteurs du site.** Le rajeunissement, les plantations de résineux, la fragmentation des forêts ainsi que la suppression des arbres et du bois mort lui sont néfastes.

Le **Pic noir** recherche de grandes superficies de forêts âgées d'au moins 120 ans avec de gros diamètres (45 à 50 cm pour creuser sa loge) de résineux et de forêts mixtes de type hêtraie-sapinière de 200 à 500 ha avec une abondance de bois mort procurant une ressource alimentaire idéale de coléoptères saproxylophages. Il recherche également la présence de fourmilières. **Il est représenté dans l'ensemble de la ZPS mais plutôt en faible densité.** Ses effectifs précis ne sont pas connus. Menaces : la fragmentation des grands massifs forestiers, la récolte des arbres de nidification, les plantations de résineux et le dérangement peuvent affecter sa population.

La **Pie-grièche écorcheur** est un passereau emblématique des milieux semi-ouverts avec présence de buissons épineux bas : friches, clairières forestières, prairies, pâtures (d'1,5 à 3 ha) avec perchoirs pour l'affût. Opportuniste et généraliste, elle se nourrit d'insectes mais peut aussi consommer des petits vertébrés. C'est une espèce marginale de la ZPS. **Elle est peu fréquente aux vues de la faible proportion de milieux favorables (7,5% : landes, prairies, pelouses, forêts avec végétation arbustive en mutation).** Le secteur de la Bresse et les zones récemment déboisées pourraient faire l'objet de prospections. **Ses effectifs sont peu connus mais nous pouvons considérer sa portée à quelques dizaines d'individus tout au plus sur le site.** Le changement des pratiques agricoles extensives, le recul des prairies, la régression des haies, l'impact des pesticides sur les populations d'invertébrés sont les principales causes de son déclin.

Les habitats : un animateur a participé à une journée de prospection (placettes PSDRF) organisée par le conservateur de la Réserve naturelle nationale des Ballons Comtois sur la partie ZPS Massif Vosgien (commune de Saint-Maurice-sur-Moselle) afin de préparer le terrain pour la réalisation du protocole en 2019. La connaissance de la qualité des milieux sera à actualiser prochainement afin de préparer l'évaluation à 12 ans du DOCOB de la ZPS (objectif 2021 dix ans après la finalisation du DOCOB).

4. Information, communication et sensibilisation

a. **Animations auprès des scolaires** : sensibilisation du jeune public au besoin de tranquillité de la faune sauvage



Des projets pédagogiques ont été menés en 2018 par le CPIE des Hautes Vosges (centre du territoire de la ZPS), par la Maison de la Nature des Vosges Saônoises - MNVS (secteurs sud) et l'association Etc...Terra (au nord). Thématique : « liens entre les besoins de quiétude des animaux rares et emblématiques comme le Grand Tétras ou plus courants de nos milieux naturels montagnards pour leur vie quotidienne (alimentation, repos, reproduction...) et les activités humaines ». Cette opération a permis de sensibiliser **20 classes** de niveau CM1, CM2 et 6^{ème} (~ **400** écoliers pour un budget de **20 000 €**) → cf. annexes, p 20/21 : répartition spatiale des animations scolaires 2018 (financements Natura 2000 - ZPS Massif Vosgien).

b. Évènementiel « GRAND PUBLIC »

Objectif : informer les usagers sur le site, la quiétude et la gestion durable et adaptée des habitats.

Thème : **La forêt → quel refuge pour la Nature et quel projet pour les Hommes ?**

3 ateliers proposés :

- 14h30 : session marteloscope → mettez-vous dans la peau d'un forestier et prenez les bonnes décisions pour la forêt (association Etc...Terra) ;
- 16h00 : plantes et recettes des derniers glanages d'automne (association Mets et Mots Sauvages) ;
- 20h00 : la forêt en sons mais sans image : quizz sonore et anecdotes (Marc Namblard, audionaturaliste).

Budget Natura 2000 : 2 000 €
Le 27 octobre 2018 à Ban-de-Laveline.

Samedi 27 octobre 2018 à Ban-de-Laveline

LA FORÊT *quel refuge pour la nature ?
quel projet pour les Hommes ?*

14h30  atelier marteloscope : mettez vous dans la peau d'un forestier et prenez les bonnes décisions pour la forêt ! 16h00  plantes et recettes des derniers glanages d'automne, avec l'association Mets et Mots Sauvages
18h00  buffet sauvage offert 20h00  la forêt en sons mais sans image !
Quizz sonores et anecdotes nature avec Marc Namblard, audionaturaliste.



c. Lettre Natura 2000 n°3

En 2018, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a édité une troisième lettre Natura 2000 consacrée à la mise à l'honneur des acteurs qui contribuent aux côtés du PNR à la réussite de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 qu'il anime.

1^{er} numéro : fonctionnement du réseau Natura 2000 ;

2^{ème} numéro : évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.



d. Les interventions auprès de divers publics

- Groupes d'**étudiants** :
 - Master II : erasmus mundus in European forestry (**AgroParisTech**) → présentation des outils de protection de la nature et de la ZPS MV ;
 - Master II Gestion Conservatoire et Restauration des Écosystèmes (**Université de Lorraine**) → séance marteloscope à Gerbépal ;
 - Master II Écosystèmes Agricoles et Forestiers (**Université de Lorraine**) → présentation de Natura 2000 et petit focus sur la ZPS MV ;
 - BTS gestion forestière (**Lycée agricole de Mirecourt**) → gestion durable des forêts et prise en compte de la biodiversité.



➤ CLUB VOSGIEN

Organisation d'un module de formation sur la faune des Vosges auprès des futurs **guides de randonnée pédestre (GRP)** le 18 mai 2018 à Saint-Dié des Vosges (La Bolle). Cette action a permis d'avoir un contact intéressant avec 32 membres du Club Vosgiens de tout le territoire du Parc. Cette intervention est reprogrammée pour 2019.



e. Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

Formations :

- ✓ Un animateur a suivi une formation sur la **gestion conservatoire des amphibiens**.
- ✓ Les animateurs ont participé à la formation **réseau loup - lynx** organisée par l'ONCFS dans les locaux du PNR BV à Munster les 7 et 8 novembre 2018.
- ✓ Un animateur a suivi une formation sur la communication bienveillante & authentique (**CNV**) ;
- ✓ Les animateurs ont suivi une formation interne sur le logiciel **SERENA** (base de données naturalistes).

Participation à des rencontres thématiques ou projets collectifs :

- ✓ Réunion d'information et d'échanges sur le **rôle des élus dans le retour à l'équilibre forêt-gibier** organisée en février par l'association des communes forestières d'Alsace (COFOR Alsace) ;
- ✓ **Journée des présidents de COPIL** organisée par le PNRBV, le 26 octobre 2018. Le Parc a planifié cette journée afin de recueillir les attentes et besoins des élus du territoire dans un esprit d'amélioration continue de la dynamique partenariale autour du dispositif européen Natura 2000 (thèmes abordés : atouts et faiblesses de l'animation du réseau Natura 2000, rôles des élus et des chargés de mission, Quelles attentes et implications ? Comment plus mobiliser et impliquer les habitants ?) ;
- ✓ **8^{ème} colloque d'échanges des gestionnaires des espaces naturels de Bourgogne Franche-Comté** : accompagner les évolutions de la fréquentation sur les espaces naturels → un enjeu pour les gestionnaires.
- ✓ **Assemblée annuelle** 27 janvier 2018 à la mairie de Granges-Aumontzey et **commissions techniques du GTV** (Conservatoire d'Espaces Naturels des Sites Lorrains à Gérardmer) ;
- ✓ **Comptage des effectifs de chiroptères** (sites Natura 2000 d'Antoine ANDRÉ, ½ jr) ;
- ✓ **Chantier bénévole** organisé par le GTV :

Travaux pour le Grand Tétrás →
Ouverture d'une jeune boulaie et travaux d'éclaircies sur des parcelles de sapinières (coupe principalement de gaulis voire de perchis en sous-étage forestier).



5. Veille territoriale

a. Évaluation des incidences Natura 2000 des projets

Avis sur les manifestations sportives : l'avis du PNR BV concernant l'organisation de manifestations sportives a été demandé 57 fois en 2018 pour la ZPS Massif Vosgien. Les éléments techniques permettant de confronter les enjeux du site Natura 2000 aux projets de manifestations ont été transmis à la DDT 88 qui formalise son avis auprès de la préfecture. L'augmentation du nombre de manifestations sportives pose la question de l'organisation et de la gestion de la fréquentation accrue des milieux naturels par les pratiquants. Il est primordial d'organiser le partage spatial harmonieux entre les activités et les besoins de quiétude de la faune sauvage, entre zones de quiétude (diminution de la pression exercée sur les milieux et les espèces) et les espaces ciblés pour le développement et la valorisation du patrimoine naturel dans un but d'accueil adapté des diverses pratiques liées aux activités humaines (sectorisation et concentration). → cf. annexes, p 21/21 : cartographie des manifestations sur la ZPS Massif Vosgien en 2018.

La Mission Inter Service de l'Eau et de la Nature (MISEN) dans le département des Vosges :

En 2016, la MISEN a proposé un groupe de travail dont l'objectif est d'améliorer la prise en compte de l'environnement dans l'instruction des dossiers de manifestations sportives. Pour rappel, ces demandes d'autorisation ou de déclarations sont soumises à évaluation des incidences au titre de Natura 2000 à partir de 100 personnes impliquées (organisateur + participants + public) dans le cas particulier de la ZPS Massif Vosgien (liste locale, arrêté N° 638/2011/DDT fixant la liste des projets ou manifestations soumis à EIN). En 2018, plusieurs réunions du groupe de travail ont été organisées : le 3 juillet pour analyser les retours sur le mode de fonctionnement et les prescriptions générales « récapitulé » et le 11 septembre sur la « stratégie d'instruction à l'échelle du département ainsi que sur le formulaire environnement et le régime de circulation ».



Projets autres que des manifestations sportives :

Consultation préalable à la révision des plans d'aménagement forestiers en 2018 (ONF) : chaque année l'ONF soumet à l'animateur Natura 2000 du site les futures révisions des aménagements forestiers afin de recueillir un avis sur les enjeux et les préconisations à intégrer par parcelle (quiétude, présence / absence d'espèces, ...) comme stipulé dans le DOCOB.

Schéma de fréquentation du massif du Fossard : le Parc a participé à 2 réunions de concertation organisées le 10 avril à Gérardmer (plan de communication) et le 28 juin à la CdC de la Porte des Vosges Méridionales (financements mobilisables) dans le cadre de l'élaboration du schéma d'activité « la grande traversée du Fossard ». Cette démarche, menée par l'ONF s'inscrit dans la continuité du plan de gestion concerté du massif du Fossard rédigé en 2006 mais le projet est, selon mes dernières informations, actuellement en attente (recherche de financeurs fin 2018 : chiffrage global ~ 396 660 €).



Équipement de balises avifaunes sur les lignes électriques : certaines lignes électriques représentent un risque de collision pour les oiseaux. En 2017, des échanges ont eu lieu avec RTE pour convenir de la mise en place de balises avifaunes. Ces travaux devaient avoir lieu en 2018 sur les communes de Cornimont, Le Thillot et le secteur de Saulxures-sur-Moselotte. Ils ont été reportés suite au signalement d'une défaillance (rupture de fixation, chute au sol et usure d'un câble sur la nouvelle génération de balises) lors d'une visite de contrôle d'un ouvrage électrique situé dans le Marais

Poitevin qui avait été équipé de ce type de modèle en septembre 2017.

Face à ce constat, des investigations pilotées par RTE sont en cours avec le fournisseur et l'installateur de ces balises (Avisphère) pour déterminer les causes et pour mettre en place un plan d'actions correctives. Dans l'attente des résultats de ces analyses et par mesure de précaution, RTE a décidé la suspension de tous les nouveaux projets de pose de balises avifaunes sphériques ainsi que le remplacement d'environ 2 300 d'entre elles. En attendant la résolution du défaut, les projets concernant RTE Nancy sont stoppés jusqu'à nouvel ordre le temps nécessaire à l'expertise. En parallèle, RTE travaille sur le développement d'une nouvelle balise mais avec un système de fixation plus adapté. Fabrice NATUREL reviendra vers nous pour nous informer des évolutions futures.

Création et réfection d'une desserte forestière avec place de dépôt sur la forêt domaniale Vologne (secteur 9 : tête de Nayemont / ban communal d'Arrentès de Corcieux) : les animateurs ont été consultés par l'ONF pour apporter des éléments pour la rédaction de l'évaluation des incidences du projet. La DDT a sollicité le Parc pour avis sur ce projet sur les 1 828 mètres linéaires (parcelles n°46, 47, 49, 50 et 51) situées en ZGA (directive Tétrás) et en zone de canalisation des fréquentations (habitat de qualité défavorable pour le Grand Tétrás en 2010, espèce non observée sur le site depuis plusieurs années).

Enfouissements de lignes électriques HTA à Xonrupt-Longemer et à Saint-Maurice-sur-Moselle : pour chacune des communes, Enedis a consulté les animateurs concernant ces 2 projets.

Réouverture pastorale sur le Haut-Rouan : la Communauté de communes des Hautes Vosges a consulté le PNR BV sur un projet de défrichement sur la commune de La Bresse. Ce défrichement concernerait une plantation d'épicéas et aurait pour objectif l'extension d'un pré de fauche déjà en place.

Acquisition foncière puis d'élargissement d'une route pour l'amélioration de la visibilité : Premier contact avec Nicolas RAVEL du CD 88 le 10/12/2018. Le projet est localisé sur le carrefour de la RD 34 et de la RD 67 sur la commune de Xonrupt-Longemer. L'accompagnement pour la rédaction de l'EIN se fera le cas échéant courant 2019.

b. Surveillance et dispositifs de dissuasion (abattages d'arbres pour fermetures de passages hors sentiers balisés) → cf. annexes : tableau bilan des tournées de surveillance, p 18/21 + cartographie des points d'obstruction, p 19/21.

En 2018, des opérations de renforcement de la quiétude ciblées dans l'aire de présence des espèces durant les périodes sensibles (hivernale et de reproduction) ont été réalisées en partenariat entre le PNR BV, le GTV, l'ONF et le PNR BV et la DDT :

- ✓ Une tournée de **surveillance** avec Emmanuel PERRIN de la DDT 88 a été planifiée et réalisée dans le secteur de l'APPB « Haute Meurthe » (le 29 juin 2018) ;
- ✓ Financement de jours de **surveillance** (réalisation ONF). Montant : 10 500,05 € (~ 17 jrs) ;
- ✓ Paiement d'opérations d'**abattage d'arbres** (obstructions effectuées par l'ONF) afin d'empêcher l'accès aux percées illégales (passages hors sentiers). Montant : 4 522,60 €.

c. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

Cette veille a notamment concerné :

- ✓ Le suivi des **réunions d'équipe** du PNR des Ballons des Vosges et notamment de l'équipe Natura 2000 et du pôle Nature et Biodiversité ainsi que le **séminaire** interne à l'équipe Natura 2000 du PNR BV 2018 organisé sur les sites de Fabien Dupont ;
- ✓ L'implication dans la vie du réseau régional Natura 2000 au travers **de la journée des animateurs Natura 2000 du Grand Est** qui s'est déroulée le 06 novembre 2018 à Nancy et au niveau national via la participation au **forum des gestionnaires Natura 2000** à Paris le 15 novembre 2018 ;
- ✓ La participation au **séminaire 2018 sur l'avenir du Grand Tétrás dans le massif des Vosges** organisé par le Conseil scientifique du PNR via Claude MICHEL responsable du Pôle Nature et Biodiversité du PNR BV (le 13 novembre à Strasbourg).

6. Gestion administrative et financière / gouvernance du site

a. Organisation de la gouvernance du site

Animation du Comité de pilotage 2018 :

Le COPIL s'est réuni le 04 décembre 2018 à Xonrupt-Longemer avec pour ordre du jour :

- **Validation du compte rendu** du COPIL 2017 ;
- **Élections** : renouvellement de la présidence du COPIL et de la maîtrise d'ouvrage ;
- Point sur la **mise en œuvre du document d'objectifs en 2018** ;
- **Points divers & actualités** (LIFE CONATHUM, séminaire 2018 sur l'avenir du Grand Tétrás dans le massif vosgien, avancement du programme quiétude attitude, information sur les posters et la 3^{ème} lettre Natura 2000) ;
- **Perspectives** pour l'année 2019.



b. Gestion administrative et financière

Elle concerne la rédaction du programme d'activités 2019 et des 2 bilans triennaux 2016 - 2018 et annuel ainsi que tous les aspects administratifs liés à l'animation du document d'objectifs (comptabilité analytique, conventionnements, courriers, etc.).

c. Coordination

Afin de définir la programmation des contrats Natura 2000 pour 2018, une réunion a été organisée le 09 février à Remiremont (ONF). Cette réflexion a été menée avec l'ONF, interlocuteur pour les forêts domaniales de l'État et pour les propriétaires communaux pour la gestion forestière ainsi que le Groupe Tétrás Vosges pour la connaissance technique et spatiale notamment pour fixer des priorités par rapport aux retours du terrain au regard des zones avérées de présence des individus et des besoins des sous-populations. Plusieurs réunions connexes à Natura 2000 en lien avec la déclinaison du PNA en faveur du Grand Tétrás ont été organisées et ont permis de prioriser les actions de manière complémentaire et de répartir les financements en conséquence.

7. Perspectives :

GOVERNANCE

- ✓ Planifier un nouveau comité de pilotage début 2020 afin de présenter un bilan de la mise en œuvre du DOCOB en 2019 et d'échanger sur les perspectives 2020 ;
- ✓ Maintenir les actions d'information auprès des élus (lettre Natura 2000 + bilan d'activité, présentations lors des conseils municipaux...) et consolider le lien entre les acteurs (mobilisation et implication).

HABITAT

- ✓ Déposer des contrats Natura 2000 pour le Grand Tétrás, la Gélinothe des bois, les Pics et Chouettes (réunion 1er trimestre 2019 pour définir les possibilités avec l'ONF/GTV) :
 - Création d'au moins 2 îlots de sénescence supplémentaires en 2019 ;
 - Optimisation des fonds « travaux Tétrás » dégagés par la DREAL GE pour la période 2019 - 2021 en couplant certaines réouvertures de clairières et travaux en sous-étage forestier avec des contrats Natura 2000 (financements 25 % État + 75 % FEADER de l'UE) ;

- ✓ Opérer des dégagements de falaises pour l'envol et/ou des aménagements de cavités pour le Grand-duc d'Europe et le Faucon pèlerin (réunion : localisation, priorisation et faisabilité avec la LPO - J-M BALLAND) et l'ONF, recherche de financements pour la mise en place d'une signalétique d'information sur la « quiétude de la faune sauvage » aux abords des falaises (sentiers) ;
- ✓ Contractualiser avec des propriétaires privés (contrats + chartes) sur les parcelles à enjeux ciblées par le GTV et le PNR BV. Au préalable, il nous sera nécessaire de s'appuyer sur la liste des contacts du CRPF puis d'organiser avec cet Établissement public une réunion d'information auprès des propriétaires forestiers privés ;
- ✓ Évaluer la dynamique des milieux forestiers. Entre 2008 et 2011, pour la réalisation du DOCOB de la ZPS, une démarche de concertation avait été réalisée sur le parcellaire forestier à dire d'acteurs (GTV/ONF/PNRBV) afin de qualifier l'habitat pour le Grand Tétrás. Il serait nécessaire de reconduire cette action afin de pouvoir ajuster la mise en œuvre des actions en réactualisant les données (état des lieux, analyse de la connectivité et bilan des actions). L'objectif est fixé à 2021 (10 ans après la validation du DOCOB). En 2011, seulement 5,43 % étaient des habitats très favorables, 18,60 % favorables, 33,72% peu favorables et 39,84% défavorables au Grand Tétrás (dont 2,40 % non renseignés).

QUIÉTUDE

- ✓ Continuer les opérations de renforcement de la quiétude (fermetures de passages illégaux, surveillance, développement d'outils de communication et d'information adaptés aux divers segments d'usagers ciblés, ...) ;
- ✓ Entamer une dynamique de suivi de la fréquentation sur des sites pilotes (réflexion sur la mise en place d'un protocole) pour une réalisation dès 2020 → acquisition de matériel en conséquence en 2019 et réflexion sur les lieux à prioriser ;
- ✓ Effectuer au moins 2 journées de surveillance avec les agents assermentés/commissionnés des services déconcentrés de l'État (DDT 88 dans l'APPB en FD de Haute Meurthe → planifier une tournée 2019 en hiver de manière complémentaire à la journée d'été 2018) et élargir à d'éventuelles autres opportunités (ex : ONCFS, AFB et ONF). En contrepartie, participer dans une dimension « gagnant-gagnant » à 1 ou 2 journées de prospection loup - lynx afin de nourrir la dynamique collective ;
- ✓ Examiner la casuelle possibilité de réviser les dates de quiétude de l'APPB en FD de Haute Meurthe (pilotage DDT 88) afin de l'aligner, le cas échéant, sur la période du 1^{er} décembre au 30 juin en lien étroit avec les agents de l'ONF (voir pour le remplacement des panneaux réglementaires).

CONNAISSANCE

- ✓ Apporter un appui aux partenaires dans le suivi des espèces (consacrer des journées « animateurs Natura 2000 ») ;
- ✓ Organiser une réunion en coopération étroite avec le GTV avec les chargés de mission des FDC 88 + 68 afin de sensibiliser les chasseurs, avec l'ONCFS et l'ONF en vue d'obtenir une meilleure remontée des observations de terrains (communication et information : relais en interne) ;
- ✓ Prendre part au PSDRF en accompagnant le conservateur de la Réserve naturelle nationale des Ballons Comtois dans la partie située en ZPS 88 ;
- ✓ Commencer la réflexion sur la mise en place de l'actualisation de la cartographie de la qualité des habitats qui avait été réalisée lors de l'élaboration du DOCOB à dire d'experts entre 2008 et 2011 au niveau parcellaire (objectif de mise à jour pour 2021, 10 ans après la finalisation du DOCOB et juste avant le début du processus de son évaluation à 12 ans).

ANIMATION - SENSIBILISATION

- ✓ Renforcer le nombre d'animations scolaires afin de sensibiliser la jeune génération aux problématiques et aux enjeux de la biodiversité dans les communes de la ZPS en intervenant dans le maximum de classes (thématiques prioritaires : connaissance des espèces et besoins de préservation de la quiétude de la faune sauvage) ;

- ✓ Développer des actions d'information des usagers : évènementiels lors de la semaine du paysage de la Cdc des Hautes Vosges, semaine de la forêt du Pays de la Déodatie et interventions à la demande (étudiants, organisateurs de manifestations dans le cadre de la MISEN, ...)
- ✓ Poursuivre les formations destinées aux socio-professionnels selon les opportunités (Club Vosgien/GRP en mai 2019, propriétaires privés (CRPF), intervention auprès de RTE en juin 2019, etc.) ;
- ✓ Programmer en partenariat étroit avec l'ONF et le GTV une session marteloscope auprès des élus de la ZPS en septembre 2019 (couplée cet évènement avec les membres du Comité Grand Tétrás « massif des Vosges ») ;
- ✓ Réaliser une journée d'échanges avec les animateurs des sites Natura 2000 contigus de la ZPS « Massif Vosgien » concernés par des enjeux communs hors PNR BV (ex : ZPS crêtes du Donon-Schneeberg) et participer aux comités consultatifs des Réserves naturelles afin d'entretenir le lien entre partenaires et la cohérence des actions entre sites superposés.

8. Synthèse

Compte d'emploi 2018 :

Animation de la ZPS Massif Vosgien (88)		Jours chargé de mission 1	Jours chargé de mission 2	Jours Coordination	Jours Responsable
1. Élaboration du document d'objectifs					
1.1	Mise à jour du document d'objectifs		2,18		
1.2	Évaluation du document d'objectifs				
2. Gestion des habitats et des espèces					
2.1	Animation des contrats Natura 2000	19,83	21,6		
2.2	Animation des MAE				
2.3	Animation de la charte Natura 2000	0,81	4,55		
2.4	Animation avec d'autres outils		0,77		
3. Amélioration des connaissances et suivi scientifique					
3.1	Amélioration des connaissances (études)		4,62		
3.2	Suivis scientifiques	0,77	2,50		
4. Information, communication, sensibilisation					
4.1	Création ou mises à jour d'outils de communication, média	0,38	3,21		
4.2	Prises de contact avec des partenaires potentiels				
4.3	Organisation de réunions d'informations ou de sensibilisation	1,71	5,71		
4.4	Participation à des actions d'information ou de sensibilisation	1,09	1,99		
5. Veille territoriale					
5.1	Suivi des évaluations des incidences Natura 2000	3,59	2,63		
5.2	Suivi des impacts hors évaluation des incidences	3,49	24,36		
5.3	Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site	29,49	1,92		
5.4	Présence de terrain	8,82	0,71		
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site					
6.1	Gestion administrative et financière	7,01	6,28	1,30	
6.2	Organisation et animation du comité de pilotage	3,92	2,95		
6.3	Participation à la vie du réseau au-delà du site	3,56	1,92		
7. Gestion de projet / coordination					
		17,70	1,35	7,05	4,74
8. Formations					
8.1	Participation à des formations	4,85	4,62		
8.2	Organisation de formations	6,21			
TOTAL		113,13	93,85	8,35	4,74

Nombre total de jours en 2018 – ZPS 88 : **220,07 jours**

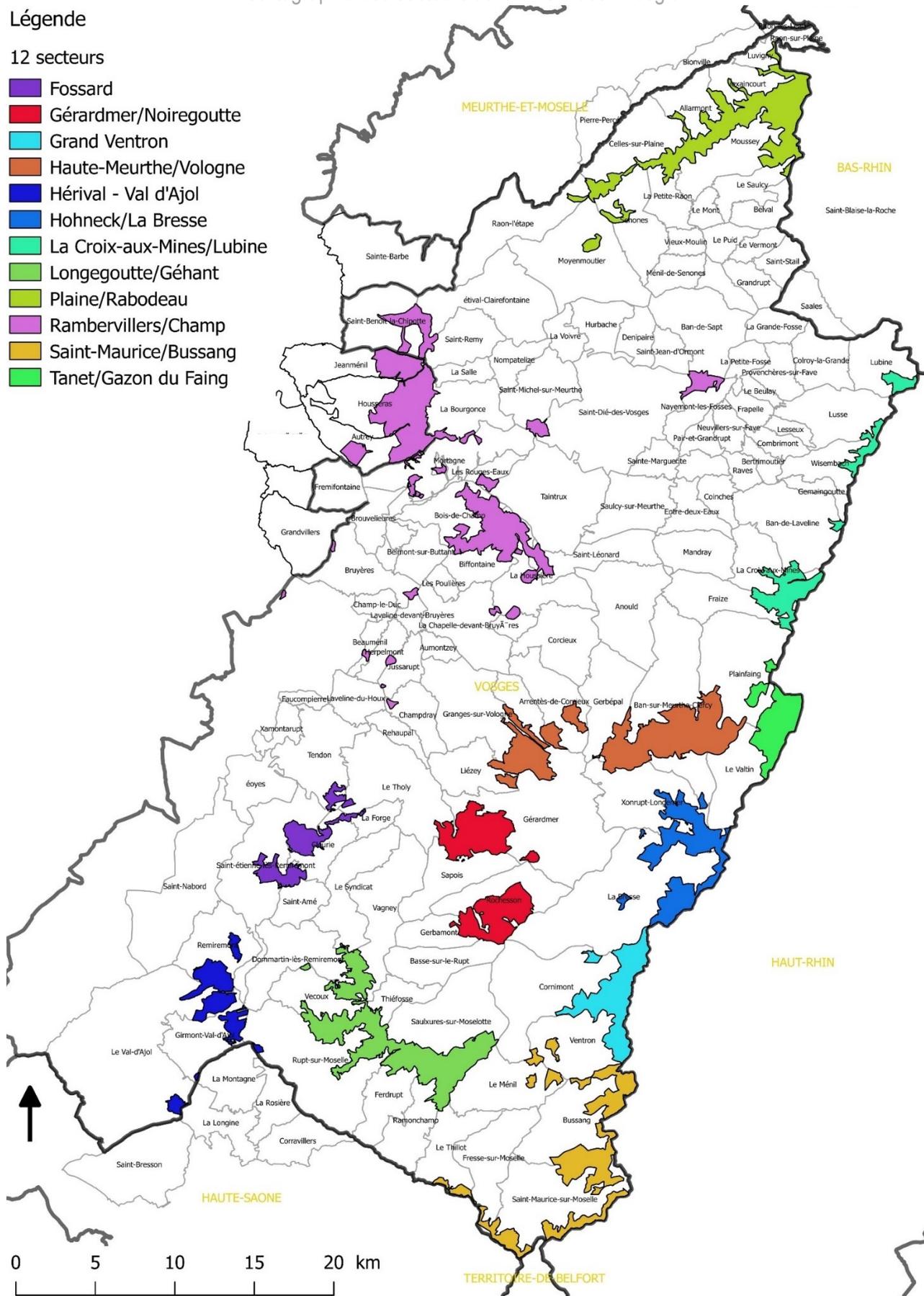
ANNEXES

Cartographie des secteurs de la ZPS Massif Vosgien

Légende

12 secteurs

- Fossard
- Gérardmer/Noiregoutte
- Grand Ventron
- Haute-Meurthe/Vologne
- Hérival - Val d'Ajol
- Hohneck/La Bresse
- La Croix-aux-Mines/Lubine
- Longegoutte/Géhart
- Plaine/Rabodeau
- Rambervillers/Champ
- Saint-Maurice/Bussang
- Tanet/Gazon du Faing

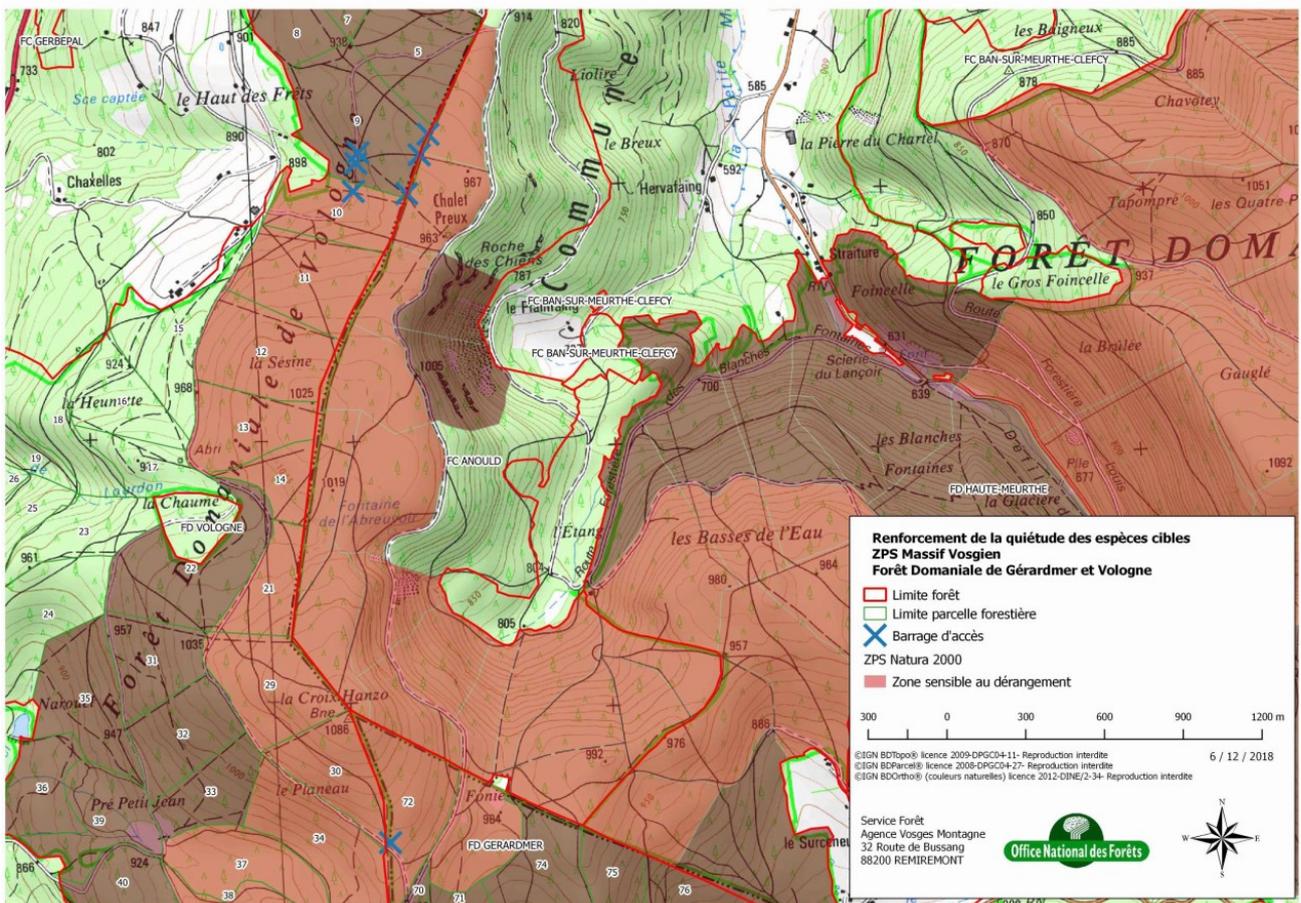
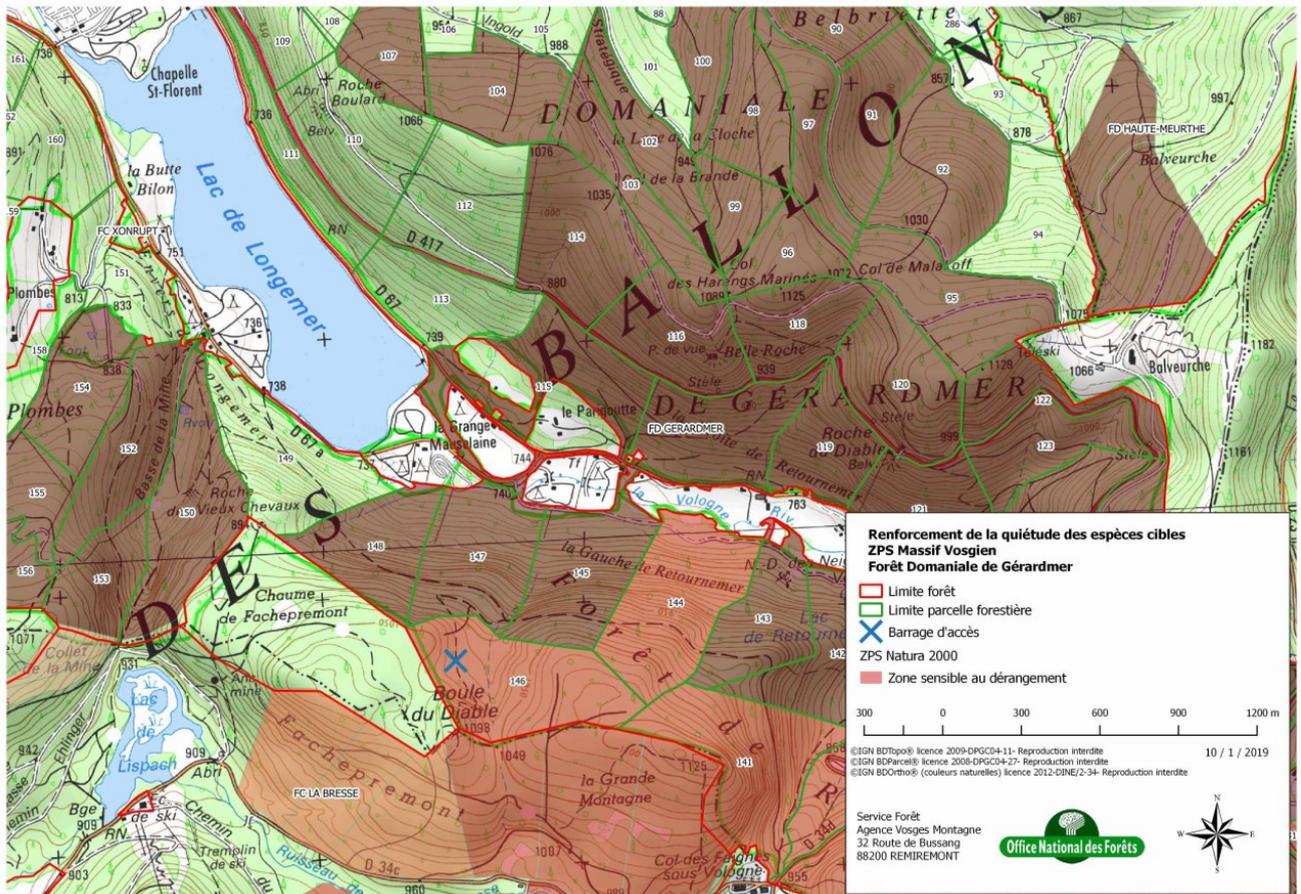


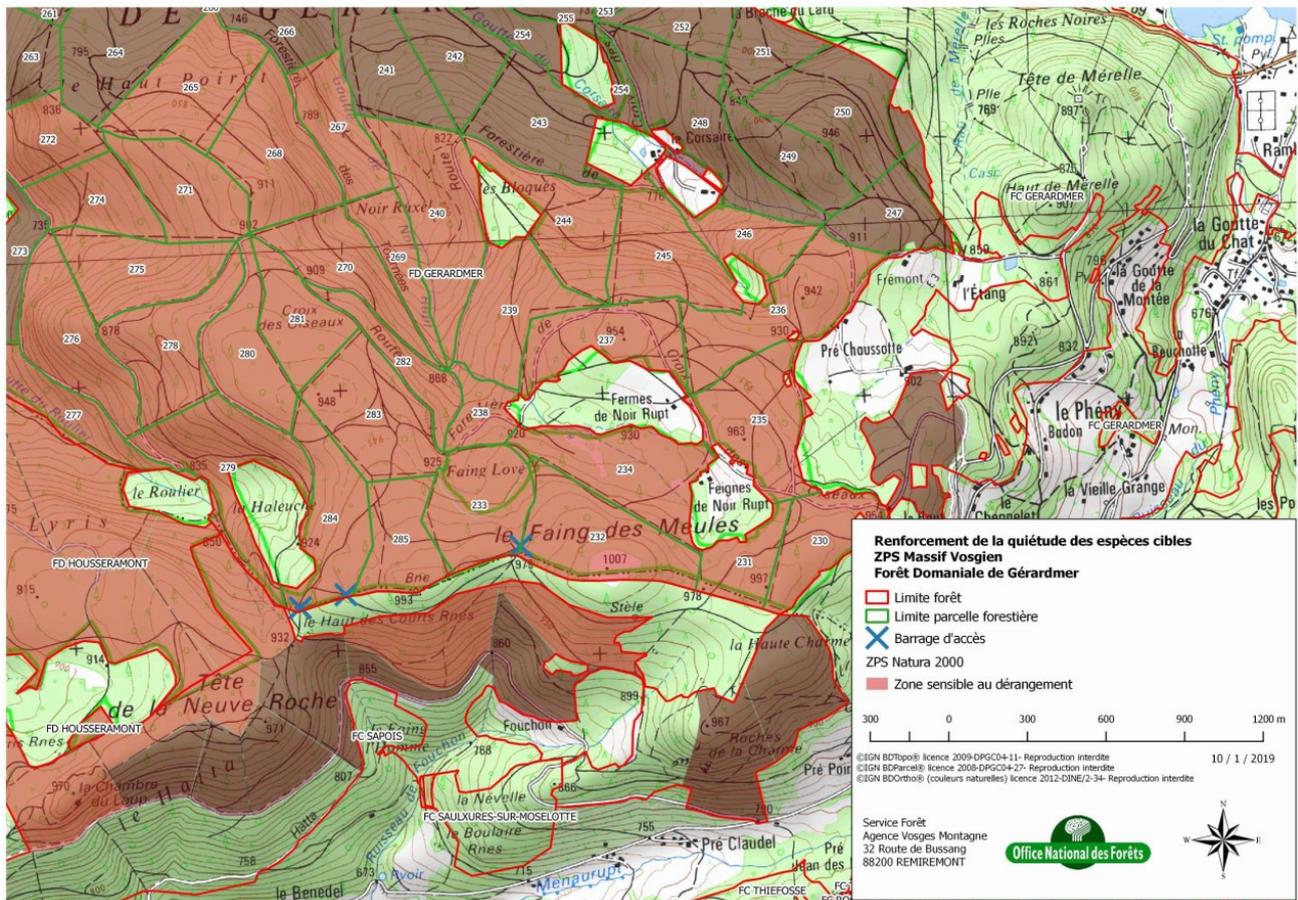
Prestations d'appui technique de l'ONF pour la mise en œuvre des contrats Natura 2000

Date	Nom	Temps consacré (HJ)	Objet	Partenaire(s) présent(s)
12/02/2018	BOITTE Jean-Yves	0,5	Réunion de programmation	PNRBV, GTV
12/02/2018	PERRY Hippolyte	0,5	Réunion de programmation	PNRBV, GTV
27/03/2018	PERRY Hippolyte	1	Réunion concertation actualisation dococbs Natura 2000	PNRBV
15/05/2018	VAXELAIRE Bruno	0,25	Matérialisation zones de travaux	
27/05/2018 et 20/06/18	PERRY Hippolyte	1	Réunion préparatoire pour montage contrat (FC St Amé)	GTV, PNRBV, Commune
27/05/2018 et 20/06/18	MOUGENOT Julie	1	Réunion préparatoire pour montage contrat (FC St Amé)	GTV, PNRBV
28/05/2018	POUTIER Jean-François	0,5	Réunion préparatoire pour montage contrat (FC Lusse)	GTV, PNRBV
28/05/2018	PERRY Hippolyte	0,5	Réunion préparatoire pour montage contrat (FC Lusse)	GTV, PNRBV
06/08/2018	POUTIER Jean-François	0,5	Inventaire des arbres éligibles ilot Natura 2000 (FC Lusse)	
13/08/2018	FUMASOLI Christophe	0,5	Réunion préparatoire pour montage contrat (FD Haute Meurthe)	PNRBV
04/09/2018 et diverses	TOUSSAINT Pierre	1	Repérage et balisage des zones à travailler (FC Tendon)	GTV
04/09/2018	PERRY Hippolyte	0,5	Repérage et balisage des zones à travailler (FC Tendon)	GTV
05/09/2018	PERRY Hippolyte	0,5	Repérage et balisage des zones à travailler (FC St Amé)	PNRBV, GTV
10/09/2018	TOUSSAINT Pierre	0,5	Levé GPS travaux Natura 2000 (FC Tendon)	
03/10/2018	PERRY Hippolyte	0,5	Levé GPS travaux Natura 2000 (FC Saint Amé)	
05/10/2018	PERRY Hippolyte	0,5	Levé GPS ilot Natura 2000 (FC Lusse)	
05/10/2018	POUTIER Jean-François	0,5	Levé GPS ilot Natura 2000 (FC Lusse)	
07/11/2018	VAXELAIRE Bruno	0,5	Suivi et encadrement travaux	
16/11/2018	VAXELAIRE Bruno	0,25	Reception chantier FC Basse/Rupt	GTV, PNRBV, Commune
16/11/2018	PERRY Hippolyte	1	Reception chantier FC Basse/Rupt, GM, NOIREGOU, RAMBERV	GTV, PNRBV, Commune
diverses	PERRY Hippolyte	1,5	Suivi, encadrement, appuis aux agents, lien avec UT et service travaux, compilation données contrat à venir, bilan	
diverses	PERRY Hippolyte	0,25	Transferts levés GPS au SIG	SIG ONF
diverses	SIG	0,25	Intégration levés GPS au SIG, plans	
	Total	14		

Abattages dissuasifs d'arbres / obstructions de passages
(propositions GTV/ financements PNR BV via Natura 2000 / réalisations ONF)







Tournées de surveillance

(Financements Natura 2000 / journées des agents de l'ONF)

UT	Type d'opération	Nature d'opération	Financier éventuel	Domaines	Type d'action MISEN correspondant (le numéro correspond à la ligne correspondante dans le tableau MISEN)*	Objectif principal de l'action (dénomination ONF)	Secteur(s) géographique(s) concerné(s)	Autres précisions éventuelles (date tournée si déjà réalisée)	MISE EN ŒUVRE DES CONTRÔLES				SUITES JUDICIAIRES AU CONTRÔLE		
									Personnels habilités au port d'arme	Nombres de contrôles réalisés sur le terrain*		Nombres d'actions de prévention et d'information	Constatacion des infractions		
										Nombres de contrôles conformes*	Nombres de contrôles non conformes*		Nb de procès verbaux de constatation d'infraction	Nombres d'amendes forfaitaires	Nombre d'infractions relevées
Gérardmer	Non armée	Equestre interne ONF (surveillance pilotée)	PNRBV	Espèces protégées	Lutte contre les atteintes directes à la faune protégée : capture, braconnage, perturbation, etc 41	Lutte contre les atteintes directes à la faune protégée : capture, braconnage, perturbation, etc	FD Gérardmer : La Croix Hanzo - Noirrupt	08/07/2018	1	1	1				
Meurthe Galilée	Non armée	Interne ONF (surveillance pilotée)	PNRBV	Espèces protégées	Lutte contre les atteintes directes à la faune protégée : capture, braconnage, perturbation, etc 41	Lutte contre les atteintes directes à la faune protégée : capture, braconnage, perturbation, etc	FD Haute Meurthe : RBD / RBI	11/07/2018	2	1	10				
Haute Moselle	Armée	Interne ONF (surveillance pilotée)	PNRBV	Espèces protégées	Lutte contre les atteintes directes à la faune protégée : capture, braconnage, perturbation, etc 41	Lutte contre les atteintes directes à la faune protégée : capture, braconnage, perturbation, etc	FD Longeoutte-Géhart : RB Longeoutte	01/07/2018 et 12/08/2018-07/07/18	4	21	21				
Remiremont	Armée	Equestre interne ONF (surveillance pilotée)	PNRBV	Espèces protégées	Lutte contre les atteintes directes à la faune protégée : capture, braconnage, perturbation, etc 41	Lutte contre les atteintes directes à la faune protégée : capture, braconnage, perturbation, etc	Massif du Fossard (FD Grand et Petit Fossard, FC Eloyes et Saint Etienne les Remiremont)	08/07/2018 - 12/08/18	2	11	11				
Remiremont	Non armée	Interne ONF (surveillance pilotée)	PNRBV	Espèces protégées	Lutte contre les atteintes directes à la faune protégée : capture, braconnage, perturbation, etc 41	Lutte contre les atteintes directes à la faune protégée : capture, braconnage, perturbation, etc	Massif du Fossard (FD Grand et Petit Fossard, FC Eloyes et Saint Etienne les Remiremont)	20/05/2018 - 26/06/2018 - 07/07/18 - 06/07/18 - 23/06/2018	8	12	2	12	1	1	2

Légende

□ Communes

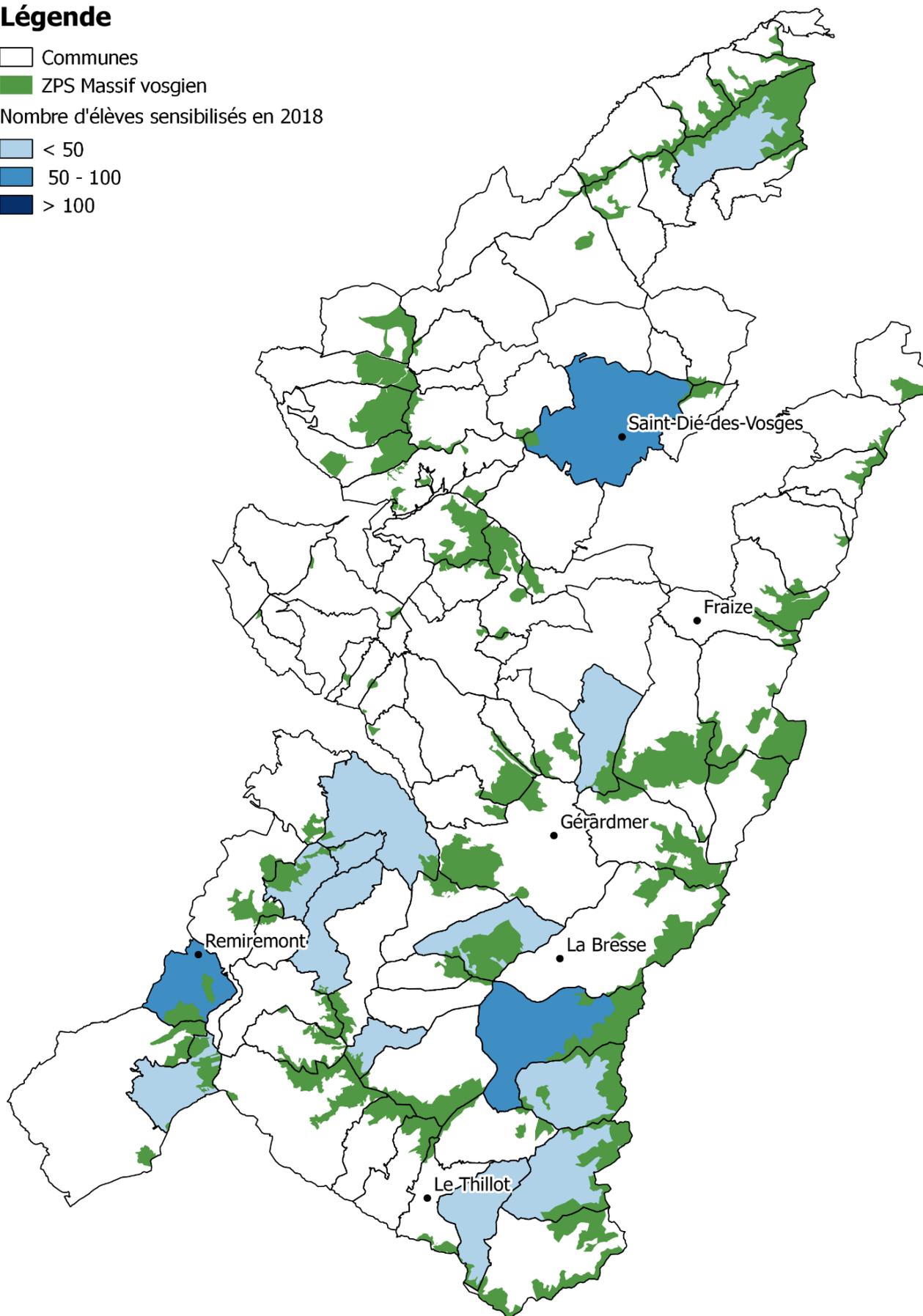
■ ZPS Massif vosgien

Nombre d'élèves sensibilisés en 2018

□ < 50

■ 50 - 100

■ > 100



Légende

- Villes-repère

Zonage de quiétude

- Zone de quiétude
- Zone de canalisation de la fréquentation
- Zone de sensibilisation

Manifestations sportives passant par la ZPS Massif vosgien en 2018 (57)

